

<p style="text-align: center;">CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF SESSION 2022 RAPPORT DU JURY</p>
--

Introduction

Le concours commun de la session 2022 a proposé 18 postes dans 6 ministères différents :

- Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports : 6 postes
- Le ministère de l'intérieur : 5 postes
- Le ministère de la justice : 2 postes
- Le ministère de la transition écologique : 2 postes
- Le ministère de la culture : 2 postes
- Le ministère des affaires sociales : 1 poste

Exception faite du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour lequel le recrutement s'opère sur le territoire de l'académie de Dijon, les autres ministères ont un périmètre de recrutement régional (Bourgogne-Franche-Comté).

Une baisse notable d'attractivité.

Avec 339 inscrits seulement, l'attractivité du concours est en forte baisse par rapport à l'année antérieure (420 en 2021). Cette diminution se constate également quand on compare le nombre de présents aux épreuves d'admissibilité. Le ratio est de 52.51% en 2022 contre 94.29% en 2021.

1. L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves :

- Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire relevant d'une problématique publique destinée à mettre le candidat en situation « de travail », en élaborant une note administrative s'articulant autour de plusieurs questions
- Une épreuve thématique (thème choisi par le candidat) constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte dans l'une des options suivantes : gestion des ressources humaines dans les organisations - comptabilité et finance – problèmes économiques et sociaux – enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne.

1.1. L'épreuve commune

Il était demandé aux candidats d'élaborer une note présentant le « Pass culture », en distinguant le dispositif actuel et le bilan de l'expérimentation menée avant sa généralisation. Le corpus documentaire était composé de 6 documents représentant un total de 14 pages.

Bien que ne comportant pas de difficultés particulières (le plan étant induit par les questions, les documents comportant l'ensemble des éléments de réponse), l'épreuve n'a été réussie que très moyennement par les candidat(e)s.

1.1.1. Les notes

- La moyenne générale est de 9.44 / 20
- 74 copies (sur 178) sont au-dessus de la moyenne
- 13 copies seulement obtiennent une note supérieure à 13 (meilleure copie à 15).
- 113 copies obtiennent une note située entre 8 et 12/20
- La moins bonne copie a obtenu la note de 3/20.

1.1.2. Remarques du jury sur l'épreuve commune

Sur le plan formel, l'exercice de la « note administrative » a été plutôt réussi, les candidats ayant, dans leur grande majorité, respecté les principes de présentation attendus : date, lieu, indication de l'émetteur de la note, de son destinataire, présence d'un objet, etc...). La plupart des copies étaient structurées et comprenaient un plan en deux parties, qui était toutefois aisément identifiable par rapport aux questions posées.

Les difficultés rencontrées par les candidats et remarqués par les membres du jury sont les suivantes :

- De nombreuses copies n'ont pas été terminées, et n'ont traité que partiellement la deuxième question. Ce constat révèle un réel problème de gestion du temps de l'épreuve.

La méthodologie de lecture et d'analyse rapide des documents ne semble pas complètement maîtrisée, et certains documents ne semblent pas du tout avoir été appréhendés par certains candidats.

Il est important de rappeler que tous les documents présents dans le dossier ont leur importance et leur utilité pour réussir l'épreuve.

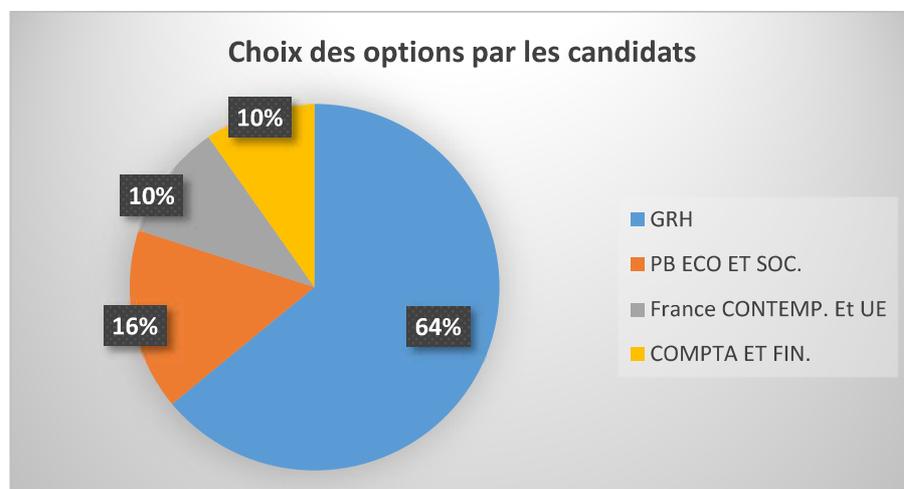
- Le manque d'esprit de synthèse et d'analyse critique

Au-delà du problème de gestion du temps, les membres du jury ont unanimement souligné le manque d'esprit de synthèse et d'analyse critique dans le traitement du sujet. Ce double déficit concerne surtout la seconde partie de la note, dans laquelle il était demandé aux candidats de présenter un bilan de l'expérimentation du dispositif. Les réserves et craintes suscitées par le dispositif du « pass culture » ont généralement été occultées par les candidats qui se sont contenté de mettre en avant quelques chiffres clés ainsi que les enseignements tirés de la période de confinement.

Il apparaît donc important de conseiller aux candidats de préparer l'épreuve écrite en procédant à plusieurs « épreuves blanches » en amont, à partir d'exemples de sujet des années précédentes.

1.2. Les épreuves à option

L'option GRH a été majoritairement choisie par les candidats (112 copies), suivi par les problèmes économiques et sociaux (28 copies), les grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE (18 copies), et par l'option comptabilité et finances (17 copies).



1.2.1. Synthèse des notes obtenues par option

Option choisie	Moyenne de l'épreuve	Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10	Note maximale	Note minimale
GRH	8.19	29	13.25	2.75
Pb économiques et sociaux	9.25	12	5	12.25
France contemporaine et UE	7.38	3	0	12.50
Comptabilité et finances	7.19	4	1.25	12.75

1.2.2. Remarques du jury sur l'épreuve « à options ».

A la surprise du jury, les résultats des épreuves à option ont été très décevants, alors même qu'on pourrait attendre des candidats qu'ils choisissent leur option en fonction de leurs connaissances sur les sujets proposés.

Les différents sujets optionnels étaient d'un niveau de difficulté relativement hétérogène. Le sujet de GRH (relatif aux difficultés de recrutement dans le secteur public) ne demandait pas de connaissances spécifiques, alors que les sujets concernant les problèmes économiques (relatif à la monnaie) et celui concernant les grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE (relatif au conseil de l'union européenne et aux compétences de l'UE) impliquaient de posséder un minimum de connaissances en la matière afin de répondre à toutes les questions.

Enfin, le sujet de comptabilité- finances s'est avéré une fois de plus le moins choisi et le moins réussi par les candidats. Plus technique, et se présentant sous la forme d'un exercice pratique, il demandait une bonne connaissance des principes de la comptabilité d'entreprise. Le jury regrette que ce sujet ne soit pas plus en rapport avec les missions des futurs SA, en portant par exemple sur des notions de comptabilité et de finances publiques.

Le jury regrette le déficit flagrant de préparation aux épreuves ainsi que le manque de curiosité de la part des candidats : S'engager dans un concours ne se résume pas à se présenter à une épreuve, il s'agit aussi et surtout de s'y préparer : lecture des textes relatifs à l'ouverture des concours et aux modalités des épreuves, lecture des rapports de jury des années précédentes, des exemples de sujets, réalisation d'exercices « blancs », etc. S'agissant d'un concours externe, il est logique que l'expérience des candidats soit plus académique que professionnelle. Toutefois, il est pour autant attendu que les ceux-ci fassent preuve d'un minimum de « maturité » et d'« opérationnalité » dans leur réflexion et leur rédaction.

Le seuil d'admissibilité a été porté à 10/20, permettant d'obtenir une liste de 56 admissibles (soit 31.46 % des présents).

2. L'épreuve d'admission

Elle consiste en un entretien avec de 25 minutes avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Cette première partie (10 minutes maximum) sert de base à un échange plus général portant sur différentes thématiques, au cours duquel peuvent être posées des questions relatives aux compétences des différentes administrations (rôle du préfet, du recteur, fonctionnement de l'EPL, etc.), aux grandes règles de la fonction publique (droits et obligations du fonctionnaire ; différence entre décentralisation et déconcentration, etc.), ou encore à l'actualité des politiques publiques (loi de transformation de la fonction publique, réforme territoriale de

l'Etat, etc.). Sans être très complexes, les thématiques abordées lors de cette partie de l'épreuve concernent toutefois bien l'ensemble des univers ministériels recruteurs.

Il est donc primordial de préparer son oral admission en prenant en compte cette dimension inter ministérielle, qui reste encore trop souvent le point faible d'un certain nombre de candidats qui se montrent incapables de répondre à des questions ne concernant pas leur administration d'origine.

Remarques du jury sur l'épreuve orale d'admission

Le niveau d'ensemble de l'épreuve a été satisfaisant, et supérieur aux attentes du jury eu égard aux faibles résultats obtenus par les candidats à l'écrit.

Les candidats admis ont pour la plupart présenté à l'oral de réelles aptitudes pour intégrer le corps des SA. La session 2022 se caractérise par une majorité de « faux » externes (la plupart des candidats admissibles étaient soit déjà des fonctionnaires ne présentant pas les conditions d'ancienneté pour présenter le concours interne, soit des contractuels officiant dans la fonction publique). Ces candidats se sont montrés plus performants, leur expérience leur ayant permis de satisfaire aux questions relatives au fonctionnement des administrations.

Il est notable de souligner que la diversité du parcours professionnel de certains candidats a contribué à entretenir des échanges de qualité et à discerner de vraies motivations et de réels potentiels.

Concernant les « vrais » externes, il faut souligner un manque de préparation notoire, avec souvent un ministère précis sollicité sans connaissance des autres univers pouvant être proposés, ainsi qu'un déficit de connaissances des différentes fonctions qui peuvent être proposées lors de l'affectation.

En guise de préparation, la consultation préalable du site Place des Emplois Publics (assez méconnu des candidats) pourrait permettre aux candidats de consulter des fiches de poste en SA et de faire un tour d'horizon de ce qu'offrent les différents ministères.

Sur l'épreuve proprement dite, si l'analyse de texte court a pu mettre en valeur la qualité des candidats externes cette épreuve n'est pas forcément probante pour les candidats officiant dans le public. Les candidats se sont assez bien sortis de cet exercice quel que soit le sujet traité.

Concernant l'état de stress, au final les candidats se sont montrés assez à l'aise dans l'exercice ce qui a facilité les échanges.

18 postes ont été pourvus sur liste principale (moyenne générale des épreuves de 15.38 pour le 1^{er} et de 12.80 pour le 18^{ème}), et 18 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

Le président du jury

Laurent Meunier



La vice-présidente du jury

Emmanuelle Souyri

